

19 MAI 2025

Commune de
Pont de Roide - Vermondans 25150

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 12/05/2025 et affichée en Mairie le 14/05/2025	
Par :	Monsieur BONVALOT Jean-Paul Madame BONVALOT Catherine
Demeurant :	6 Rue des Pervenches 25310 BLAMONT
Sur un terrain sis :	Lotissement « Le Clos d'Helvétie » - Lot N°11 25150 PONT DE ROIDE - VERMONDANS
Cadastré :	463 AM 349
Nature des Travaux :	Construction d'une maison individuelle

N° PC 025 463 25 00004

Surface de plancher créée : 99,38 m²
Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de Pont de Roide - Vermondans

Vu la demande de permis de construire présentée le 12/05/2025 par Monsieur BONVALOT Jean-Paul et Madame BONVALOT Catherine,

Vu l'objet de la demande :

- pour Construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé lotissement « Le Clos d'Helvétie » – Lot N°11 ;
- pour une surface de plancher créée de 99,38 m²,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08/07/2005, ayant fait l'objet d'une révision simplifiée le 31/08/2007 et modifié les 30/10/2008 et 30/11/2012,

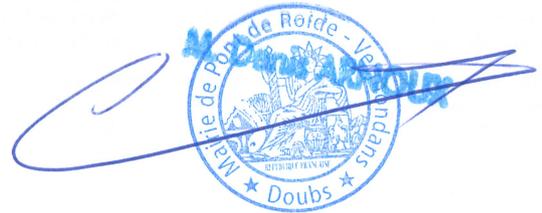
Vu le Permis d'Aménager du lotissement « le Clos d'Helvétie » accordé le 07/07/2020,

Vu le règlement du lotissement « le Clos d'Helvétie »,

ARRÊTE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ**.

Pont de Roide - Vermondans, le 16 MAI 2025
Le Maire,



Observations : Il est porté à la connaissance du demandeur que le terrain est situé :

- en zone U du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- dans une zone de sismicité d'aléa modéré ;
- dans une zone soumise au phénomène de retrait gonflement des argiles d'aléa faible ;
- dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.